



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 9 AVRIL 2024 à 18 heures 30

Date de convocation : 27/03/2024

Secrétaire de séance : Brigitte LECOURT

PRÉSENTS : CUILIER F, HUET L, TROUILLE C, BUACHE P, DUCHATEL E, GRIFFAUT B
BONNEVIE S, STELMASZYK B, HUTASSE J, NOIRET G, HUTASSE M, LECOURT B
ABSENTS : HIVET C, CAPIAUX S, PEREIRA H.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2024 ;
- Délibération pour participation à l'appel à projet « haies et vergers » 2024 du PNR de la Montagne de Reims ;
- Délibération pour mise en place d'un partenariat pour une mutuelle communale aux administrés ;
- Délibération d'autorisation de consultation financière pour les problèmes de plomb à l'église St Calixte ;
- Délibération pour approbation du compte de gestion 2023 (commune et vigne) ;
- Délibération pour le vote du compte administratif 2023 (commune et vigne) ;
- Délibération pour l'affectation du résultat de l'année 2023 ;
- Délibération pour le vote des taux de ressources fiscales de la commune pour l'année 2024 ;
- Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits pour le budget primitif 2024 ;
- Délibération pour le vote du budget primitif 2024 (commune et vigne) ;
- Questions diverses

1. APPEL A PROJET « HAIES ET VERGERS 2024 » DU PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS

Un plan de plantation autour du terrain de sport et du city parc a été mis en place en collaboration avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims.

Le coût de la plantation s'élève à 4 302.66 € TTC soit HT 3 627.70 €. Une subvention de 70 % soit 2 539.39 € sera versée à la collectivité après plantation. (date limite de plantation 31/01/2025).

Il restera à la charge de la collectivité 1 763.27 €.

Pour obtenir la subvention en 2025 la collectivité est tenue d'adresser les justificatifs de paiement ainsi qu'un certificat de paiement visé par le percepteur.

Le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération N° 13/2024

2. PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE SOLIDAIRE AVEC LA MUTUELLE JUST

La collectivité a été sollicitée par la mutuelle JUST organisme indépendant des mutuelles communales (800 communes déjà partenaires dont Reims, Cormontreuil, Ormes et Châlons sur Marne) pour proposer aux administrés une réunion d'information publique dont le but est de lutter contre le renoncement aux soins d'une partie de la population, de renforcer le pouvoir d'achat des habitants, et mettre en place une action sociale et solidaire simple et gratuite.

Ce partenariat prendra la forme de signature d'une convention entre la commune et la mutuelle JUST. Il permettra aux administrés de bénéficier d'informations par le biais d'une réunion publique à Mailly-Champagne et de rendez-vous privés afin d'obtenir un devis personnalisé. L'offre proposée sera performante et à tarifs modérés avec 7 niveaux de garanties adaptés aux besoins et aux budgets des habitants. Cette mutuelle ne présente aucun coût pour la mairie, augmente le pouvoir d'achat des administrés, les tarifs n'augmentent plus après 85 ans, et permet le remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 euros, le 3ème enfant est gratuit, pas de jour de carence, les résiliations sont prises en charge, pas de dossier médical, application sur le téléphone....

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- ✓ **décide** d'accepter le projet de partenariat avec la mutuelle JUST,
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Délibération N° 14/2024

3. CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR DEPLOMBAGE DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE ST CALIXTE

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que le bureau VERITAS a établi le 29 Avril 2022 un diagnostic plomb avant travaux. A l'issue de ce contrôle il a été constaté la présence de plomb sur les élévations intérieures, sur les revêtements de la croisée du transept, du chœur, et de la sacristie.

Pour permettre la poursuite de l'opération « restauration de l'église », il est impératif de procéder au déplombage des parties concernées par la présence de plomb.

Monsieur Rodolphe GISSINGER architecte et maître-d'œuvre a rédigé le DCE nécessaire à la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ✓ **Décide** de lancer la consultation auprès de 3 entreprises spécialisées dans les travaux de déplombage

A savoir :

L'entreprise GENIDEM de St Brice-Courcelles ;

L'entreprise MASSON et fils d'ESTISSAC (Aube) ;

L'entreprise TECHNIQUE PROCESS AMIANTE de Muizon ;

La date de réception des offres est fixée au Lundi 13 Mai 2024 : 12 heures

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents de consultation.

Délibération N° 15/2024

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 / COMMUNE ET VIGNES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et transmettre le compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 pour le budget commune et le budget vignes communales établi par le comptable de la SGC de Fismes. Il précise que le

montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver** les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable de la SGC de Fismes, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2023.

Délibération n° 16/2023

5. APPROBATION ET VOTE DU CA 2023 BUDGET COMMUNE ET VIGNES

Michel HUTASSE s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Lydie HUET, Conseillère municipale, pour le vote du compte administratif du budget commune et du budget vignes 2023.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

Résultats de l'année 2023 - Budget commune :

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Solde exécution exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat global de clôture 2023
Fonctionnement	1 071 782,92 €	424 004,72 €		1 495 787,64 €
Investissement	475 844,59 €	- 574 222,33 €		- 98 377,74 €

Résultats de l'année 2023 – Budget vignes communales :

Section	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Solde exécution exercice 2022	Restes à réaliser	Résultat global de clôture 2023
Fonctionnement	256 484,72 €	- 242 076,35 €		14 408,37 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- ✓ **D'approuver** le compte administratif 2023 du budget commun et du budget vignes communales.

Délibération n° 17/2024

6. AFFECTATION DU RESULTAT – CA 2023 – BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNE

Après présentation par Madame HUET Lydie du compte administratif 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023. Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		1 071 782,92 €
Part affectée aux investissements		-
Opérations de l'exercice		424 004,72 €
Totaux		1 495 787,64 €
Résultat de clôture		1 495 787,64 €

SECTION INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		475 844,59 €
Part affectée aux investissements		
Opérations de l'exercice	574 222,33 €	
Totaux	574 222,33 €	475 844,59 €
Résultat de clôture	98 377,74 €	

ENSEMBLE

LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultat reporté		1 547 627,51 €
Part affectée aux investissements		
Opérations de l'exercice	574 222,33 €	424 004,72 €
Totaux	574 222,33 €	1 971 632,23 €
Résultat de clôture		1 397 409,90 €

Besoin de financement	98 377,74 €
Excédent de financement	

Reste à réaliser DEPENSES	0 €
Reste à réaliser RECETTES	0 €

Besoin total de financement (1068)	98 377,74 €
Excédent total de financement	

Le conseil Municipal arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Recette d'investissement compte 1068	98 377,74 €
Excédent de fonctionnement reporté comte 002	1 397 409,90 €

Délibération n° 18/2024

7. Vote des taux d'imposition : budget 2024

Au vu du budget primitif 2024 de la commune, le Conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2017 pour les trois taxes :

Taxe d'habitation - :18.54 (résidences secondaires)

Taxe foncière bâti :19.01

Taxe foncière non bâti : 20.77

A noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM) fixée par la communauté Urbaine du Grand Reims est de 7.08 %

Délibération n° 19/2024

8 . APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LE BP 2024

Vu la délibération n°26/2021 adoptant la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** D'autoriser le Maire à procéder pour le budget primitif 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération n° 20/2024

9. Votes des comptes administratifs 2023 (détail des comptes)

a. budget principal de la commune

Dépenses de fonctionnement	arrêtées à	544 730.24 €
Recettes de fonctionnement	arrêtées à	968 734.96 €
Résultat de fonctionnement 2023		+424 004.72 €

Dépenses d'investissement	arrêtées à	753 318.49 €
Recettes d'investissement	arrêtées à	179 096.16 €
Résultat d'investissement 2023		-574 222.33 €

Avec l'intégration des résultats de 2023 , le conseil approuve les résultats de clôture pour l'année 2023 :

Résultat fonctionnement 2022	1 071 782.92 €
Résultat fonctionnement 2023	424 004.72 €

Résultat de clôture partie fonctionnement 2023 1 495 787.64 €

Résultat investissement 2022	475 844.59 €
Résultat investissement 2023	- 574 222.33 €
Résultat de clôture partie investissement 2023	- 98 377.74 €

A reprendre au BP 2024 :

1 495 787.64 € - 98 377.74 € **1 397 409.90 €**

b. budget vignes communales

Dépenses de fonctionnement 2023	arrêtées à	342 438.14 €
Recettes de fonctionnement 2023	arrêtées à	100 361.79 €
Résultat de fonctionnement 2023		- 242 076.35 €
Dépenses d'investissement 2023		0 000.00 €
Recettes d'investissement 2023		0 000.00 €
Résultat d'investissement 2023		0 000.00 €

Avec l'intégration des résultats de 2022 aux résultats de 2023, le conseil approuve les résultats de clôture pour l'année 2023 :

Résultat fonctionnement 2022 256 484.72 €

Résultat de clôture partie fonctionnement 2023 :

256 484.72 € - 242 076.35 € = **A reprendre au BP 2024 14 408.37 €**

3. Vote des budgets primitifs 2024

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2024, comme suit :

a. budget principal de la commune

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	274 691.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	150 150.00 €
Chapitre 014	Reversement sur impôts	174 691.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 550 043.89 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	55 135.00 €
Chapitre 66	Charges financières intérêts des prêts	9 728.72 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000.00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 222 439.61 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Excédent de 2023	1 495 787.64 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	00 000.00 €
Chapitre 70	Vente de produits	62 744.04 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	524 293.21 €
Chapitre 74	Dotations, subventions	118 928.81 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	17 500.00 €
Chapitre 76	Produits financiers	1 182.91 €
Chapitre 78	Reprises aux provisions	2 000.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 222 439.61 €

Dépenses d'investissement

001	Déficit d'investissement reporté	98 377.24 €
16	Remboursement du capital des emprunts	132 441.88 €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles (équipements divers, mobilier)	114 889.86 €
23	Bâtiments – voirie	2 251 880.31 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 597 589.29 €

Recettes d'investissement

021	Virement de la section de fonctionnement	1 550 043.89 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA)	202 466.77 €
13	Subvention d'investissement	832 879.93 €
27	GPF de rattachement	12 198.370 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 597 589.29 €

b. budget vignes communales

Dépenses de fonctionnement

011	Charges à caractère général	118 00.00 €
6522	Charges exceptionnelles :	
	versement au chapitre fonctionnement du budget général	160 422.16 €
	Reversement de l'excédent	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		278 422.16 €

Recettes de fonctionnement		
002	Résultat d'exploitation reporté	14 408.37 €
	70 Vente de récolte ...	263 975.26 €
	76 Produits financiers	38.53 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	278 422.16 €

Dépenses d'investissement		
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0 000.00 €
	21 Immobilisations corporelles	0 000.00 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0 000.00 €

Recettes d'investissement		
021	Virement de la section de fonctionnement	0 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0 000.00 €

Délibération n° 21/2024

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que la tondeuse de la collectivité ne se trouve pas réparable datant de 1984 il n'est plus possible de trouver les pièces nécessaires à sa remise en état. Il convient de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire a pris contact avec plusieurs fournisseurs. La société ROCHA a fourni la meilleure offre de prix avec une tondeuse négociée à 5832.50 € ht soit 6999.00 € TTC.
- Monsieur GRIFFAUT benoit demande le remplacement des chaises en bois défectueuses à la médiathèque Ainsi que l'ajout d'une table dans la salle destinée aux réunions des associations locales.
- Réclamation de Mme REMY Florence pour le chauffage du gymnase : Activité YOGA
La grande salle du gymnase n'est pas suffisamment chauffée pour l'activité Yoga. Pour des questions budgétaires il n'est pas possible de chauffer cette grande salle à une température convenable pour la pratique du yoga. Devant cette situation les membres ne participent plus. Cette situation risque de pénaliser l'association Mailly sports qui verrait une activité disparaître de son planning. Pour palier à cette problématique, les élus acceptent le transfert de cette activité dans la petite salle de l'espace culturel. (Chauffage indépendant et gérer par des vannes thermostatiques **qu'il conviendra de fermer en fin de séance**).
- Monsieur Patrick BUACHE évoque :

A) l'option prise par la collectivité au sujet de l'éclairage public et sa mise en application. Pas d'avancée dans ce dossier qui dépend du Grand Reims pour la fourniture des équipements à mettre en place pour permettre de réguler la coupure de l'éclairage la nuit.
Monsieur le Maire soulève le fait que certaines collectivités pour des questions de sécurité ont revu leur position vis-à-vis de cette mesure d'économie.

B) la mise en place de composteurs collectifs pour les déchets végétaux.
Le grand Reims n'entend pas pour le moment doter les communes de cet équipement (problème de Collecte).
- Voirie Rue Félix Faure et Jules Ferry :
Monsieur le Maire fait état d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 27 mars 2024 avec les services du Grand Reims pour la programmation des travaux qui se feront en 2 temps : 1) les réseaux - 2) voirie
Le commencement des travaux est prévu pour juin- juillet concernant les réseaux. La voirie se ferait après les vendanges. Le coût des travaux est estimé à 725 000 €

- Intervention à prévoir suite au passage de VERISTAS pour le contrôle électrique des bâtiments / 3 disjoncteurs à remplacer : chaufferie espace culturel – Mairie pour prise 380 – Atelier
Dépense estimée à 1400.00 €
- Communication : Application PANNEAU POCKET
Monsieur Bruno STELMASZYK propose d'adhérer à cette application simple qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés des événements de la commune.
Beaucoup de collectivités ont déjà opté pour cette application qui diffuse de nombreux renseignements à la fois pratiques et touristiques. Moyennant un abonnement annuel de 180.00 € TTC pour un an, 360.00 € TTC pour 2 ans avec 1 trimestre supplémentaire offert, 540.00 € TTC pour un semestre supplémentaire.
Les élus donnent un avis favorable à cette adhésion pour dans un premier temps 1 an.

Fin de séance 21 heures 30

A noter sur vos agendas : Prochaine réunion du conseil Municipal Lundi 6 Mai à **20 Heures**

Réunion : Informations et communications : Mercredi 17 Avril 2024 à 18 heures 30

Réunion pour mise en place d'un Conseil municipal d'enfants : Mardi 16 Avril 2024 à 18 heures 30

Délibérations prises au cours de la séance :

	Pour	Contre	Abstention	Observation	N° de délibération
Participation a l'appel à projet « Haies et verger »2024 du PNR de la Montagne de Reims	12	0	0		13/2024
Partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale solidaire avec la mutuelle Just	12	0	0		14/2024
Consultation d'entreprises pour déplombage de l'intérieur de l'église St Calixte Affectation du résultat exercice 2023« vignes »	12	0	0		15/2024
Approbation du compte de gestion 2023 commune et vignes communales	12	0	0		16/2024
Approbation et vote du compte administratif 2023 budget commune et vignes communales	12	0	0		17/2024

Affectation du résultat -CA 2023 – Budget Primitif 2024 – Budget commune	12	0	0		18/2024
Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024	12	0	0		19/2024
Application de la fongibilité des crédits pour le budget primitif 2024	12	0	0		20/2024
Vote du budget primitif 2024 commune et vignes communales	12	0	0		21/2024
Vote des comptes administratifs et de gestion / commune / vignes Affectation du résultat exercice 2023« commune »					